

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine promulguant le nouveau texte du Code Civil.
Ordonnance Souveraine autorisant la création de la Compagnie des Caoutchoucs du Mozambique.
Ordonnance Souveraine portant nominations dans le personnel enseignant du Lycée.
Ordonnance Souveraine nommant un Délégué à la Commission permanente internationale des Congrès Forestiers.
Ordonnance Souveraine nommant une Dame sténo-dactylographe.
Ordonnance Souveraine nommant un Grand Officier de l'Ordre de Saint-Charles.
Ordonnance Souveraine nommant des Officiers de l'Ordre de Saint-Charles.
Ordonnance Souveraine nommant des Chevaliers de l'Ordre de Saint-Charles.
Ordonnance Souveraine accordant une Médaille d'honneur.

MAISON SOUVERAINE :
Retour en France de S. A. S. le Prince.

FÊTE DE LA SAINT-ALBERT :
Compte rendu de la Fête.
Télégrammes échangés à l'occasion de la Saint-Albert.

CONSEIL NATIONAL :
Compte rendu de la séance du 13 novembre 1913.

CONGRÈS :
Comité permanent de l'Office international d'Hygiène.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :
Eclairage de l'entrée du Port. — Avis aux Navigateurs.

ECHOS ET NOUVELLES :
Honorariat conféré dans la Magistrature française à S. Exc. le Ministre d'Etat.
Acquisitions du Musée Océanographique.
Manifestation de sympathie à l'égard du Président de la Philharmonique.
Soirée artistique de la Société des Régates.
Excursion du Patronage Saint-Charles.
Etat des Condamnations prononcées par le Tribunal Correctionnel.
Mouvement du Port de Monaco.

PARTIE OFFICIELLE

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

Le texte ci-après (1) du Code Civil sera considéré dorénavant comme le seul texte officiel de ce corps de lois.

ART. 2.

Notre Ministre d'Etat est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le six novembre mil neuf cent treize.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
Signé : FR. ROUSSEL.

Pour exécution :
P. le Ministre d'Etat,
Le Conseiller de Gouvernement,
Signé : HENRI LAGUELLE.

(1) Cette Ordonnance figure en tête de la nouvelle édition du Code Civil à laquelle il convient de se reporter pour prendre connaissance du texte modifié, devenu obligatoire en vertu de l'Ordonnance précitée.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la demande aux fins d'autorisation et d'approbation des statuts de la Compagnie des Caoutchoucs du Mozambique, présentée par M. le Consul général Christian Thams, fondateur de la Société;

Vu l'acte reçu le 5 juillet 1913 par M^e Le Boucher, notaire à Monaco, contenant la constitution et les statuts de la Société anonyme au capital de un million, représenté par dix mille actions de cent francs chacune;

Vu l'article 44 du Code de Commerce, ainsi que Nos Ordonnances des 5 mars et 23 août 1895; 23 mai 1896; 17 septembre 1907 et 10 juin 1909;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Considérant qu'il résulte de son avis que les statuts n'ont rien de contraire à la Loi ou à l'ordre public;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Compagnie des Caoutchoucs du Mozambique est autorisée.

ART. 2.

Sont approuvés les statuts de la dite Société tels qu'ils sont contenus dans l'acte reçu par M^e Le Boucher, le 5 juillet 1913, enregistré.

Expédition de cet acte sera annexée à la présente Ordonnance.

Les statuts de la Société seront publiés au *Journal de Monaco* dans un délai de quinzaine au maximum, à partir de la promulgation de la présente Ordonnance.

ART. 3.

En cas d'inexécution ou de violation des statuts approuvés, la présente autorisation pourra être révoquée, sans préjudice des droits des tiers.

ART. 4.

Notre Ministre d'Etat est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le onze novembre mil neuf cent treize.

ALBERT.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'Etat,
Signé : FR. ROUSSEL.

Pour exécution :

Le Ministre d'Etat,
Signé : E. FLACH.

Par Ordonnance Souveraine en date du 27 septembre 1913,

M. Jean Laporte, professeur agrégé au Lycée de Périgueux, est nommé professeur de Philosophie au Lycée de Monaco;

M. Antoine Pélissier, professeur agrégé au Lycée de Nice, est nommé professeur de Physique et de Chimie au Lycée de Monaco;

M. Lucien Pauchard, répétiteur au Collège de Bourgoin, est nommé professeur adjoint au Lycée de Monaco, en remplacement de M. Muller;

M. Emmanuel Prat, répétiteur au Collège de La Mure, est nommé professeur adjoint au Lycée de Monaco, en remplacement de M. Bagnol.

Par Ordonnance Souveraine en date du 5 novembre 1913, M. le Comte Justinien Clary est nommé Délégué de S. A. S. le Prince à la Commission permanente internationale des Congrès Forestiers.

Par Ordonnance Souveraine en date du 6 novembre 1913, M^{lle} Virginie Sauvaigo, dame employée du Service des Téléphones, est nommée sténo-dactylographe au département des Finances (emploi de la catégorie D, 2^e classe).

Par Ordonnance Souveraine en date du 12 novembre 1913, M. Jules-René Comte de Lamotte d'Allogny, Chef de la Maison de S. A. S. le Prince, est promu au grade de Grand Officier de l'Ordre de Saint-Charles.

Par Ordonnance Souveraine en date du 12 novembre 1913, sont promus au grade d'Officier de l'Ordre de Saint-Charles :

MM. Hector Otto, ancien adjoint au Maire de Monaco;

Victor Codur, commissaire central de la Principauté.

Par Ordonnance Souveraine en date du 12 novembre 1913, sont nommés Chevaliers de l'Ordre de Saint-Charles :

MM. Aprosio, consul de la Principauté à San Remo;

le chanoine Pierre Mercier, curé de la Cathédrale de Monaco;

Edmond Izard, commissaire du Gouvernement près les Sociétés par actions;

René Comte-Offenbach, directeur du Palais des Beaux-Arts de Monte Carlo;

Mieczyslaw Oxner, assistant au Musée Océanographique de Monaco;

Gustave Bérenger, chef du Secrétariat Général de la Société des Bains de Mer de Monte Carlo.

Par Ordonnance Souveraine en date du 12 novembre 1913, la Médaille d'Honneur de deuxième classe est accordée au sieur Sébastien-Cyprien Durand, brigadier chef de Police.

MAISON SOUVERAINE

Après une excellente traversée, à bord du paquebot *La France*, de la Compagnie Générale Transatlantique, S. A. S. le Prince, qui avait quitté New-York le 29 octobre, à 10 heures du matin, est arrivé au Havre le 4 novembre à minuit. Son Altesse Sérénissime est rentrée à Paris dans la matinée du 5 novembre.

FÊTE DE LA SAINT-ALBERT

La fête anniversaire de la naissance de Son Altesse Sérénissime est pour la population entière l'occasion de manifester, d'une façon solennelle, son attachement respectueux au Souverain dont la paternelle sagesse assure, dans l'ordre et la sécurité, le prodigieux développement du pays, et sa profonde gratitude envers le Prince dont la Haute personnalité fait rejaillir, sur cette prospérité matérielle, le prestige dont Elle est environnée.

Rarement, les fêtes traditionnelles eurent autant d'éclat que cette année. Elles ont été d'ailleurs favorisées par un temps qui, à cette époque de la saison, peut être considéré, même sous le climat de la Côte d'Azur, comme exceptionnel.

Vendredi matin, suivant la coutume, une abondante distribution de secours fut faite aux indigents par le Bureau et les Sociétés de bienfaisance de la Principauté.

Dès midi, les maisons de Monaco et de la Condamine étaient joyeusement pavées aux couleurs monégasques et à celles des nations étrangères dont les colonies sont particulièrement nombreuses ici.

Le soir, le magnifique amphithéâtre ouvert sur la mer entre le rocher de Monaco et celui des Spélugues s'illumina de feux multicolores, dessinant l'architecture hautaine du Palais des Grimaldi, les lignes des édifices officiels et des villas et le dessin, d'un amusant orientalisme, des somptueux bâtiments du Casino.

Le feu d'artifice fut tiré, à 8 heures, sur la place du Palais. La foule, massée sur la place, applaudit avec enthousiasme à ce spectacle.

Une retraite aux flambeaux se forma aussitôt après. Le dernier numéro du *Journal de Monaco* en a indiqué la composition et l'itinéraire. Elle rejoignit, sur la place de la Gare, celle qui descendait de Monte Carlo par le boulevard de l'Ouest, et le cortège ainsi renforcé suivit les principales rues de la Condamine, au son des marches entraînantées jouées par la Philharmonique et la Lyre Monégasque.

Au stand des Canots automobiles, entièrement recouvert par une vaste tente, deux orchestres alternèrent, jusqu'à une heure avancée, pour soutenir, sans répit, de leurs rythmes joyeux, l'infatigable entrain des danseurs.

La matinée du samedi fut, selon l'usage, consacrée à la fête officielle.

Dès 9 heures et demie, les portes du Palais du Gouvernement s'ouvraient pour recevoir M. le Commandeur de Loth, chancelier de l'Ordre de Saint-Charles, et M. Adolphe Blanchy, attaché au Cabinet de Son Altesse, porteur des insignes destinés aux nouveaux promus. Ceux-ci arrivèrent à leur tour et M. le Chancelier de l'Ordre procéda, en présence de S. Exc. le Ministre d'Etat, des Conseillers de Gouvernement et des Chefs de Services intéressés, à la cérémonie de la remise des décorations. C'est ainsi que la croix d'officier fut remise à M. Codur, commissaire central; celle de chevalier à M. Aprosio, consul de Monaco à

San Remo; à M. Edmond Izard, commissaire du Gouvernement près les Sociétés par actions; à M. le Docteur Oxner, assistant au Musée Océanographique; à M. Gustave Bérenger, chef du Secrétariat de la Société des Bains de Mer et président de la Philharmonique. M. Hector Otto, promu au grade d'officier, et M. le Chanoine Mercier, curé de la Cathédrale, nommé chevalier, s'étaient fait excuser en raison de leur état de santé. M. René Comte-Offenbach, directeur du Palais des Beaux-Arts, également nommé chevalier, n'était pas encore arrivé dans la Principauté.

Quant à M. le Comte de Lamotte d'Allogny, chef de la Maison princière, élevé au grade de grand officier, ses hautes fonctions le retenaient auprès de S. A. S. le Prince.

Enfin, la médaille d'honneur de seconde classe fut remise, au nom du Prince, par Son Excellence au brigadier chef de la Sûreté publique, Sébastien Durand.

Le Ministre trouva les termes les plus heureusement appropriés pour féliciter chacun des nouveaux décorés de la distinction qui lui était conférée.

Cette cérémonie terminée et après que toutes les personnes présentes eurent salué le Ministre, le cortège se forma et, musique en tête, escorté par les carabiniers, se rendit à la Cathédrale.

Son Excellence est reçue au seuil de l'édifice par le clergé de la paroisse et se rend au fauteuil qui lui a été réservé au sommet de la nef. A sa droite, prend place, M. le Président du Conseil National, à sa gauche, M. le Dr Richard, grand officier de l'Ordre de Saint-Charles. Sur le même rang se trouvent les membres du Conseil de Gouvernement et du Conseil d'Etat. Les membres de la Maison du Prince, les conseillers nationaux, les fonctionnaires, les membres des Conseils Communaux, les directeurs de la Société des Bains de Mer, les membres de la Chambre de Commerce, les décorés de l'Ordre de Saint-Charles occupaient les autres rangs suivant l'ordre des préséances par corps.

Les membres du corps consulaire accrédité à Monaco, en uniforme, prenaient place aux sièges qui leur sont réservés en haut et à droite de la grande nef.

Une foule élégante et recueillie emplissait le vaste édifice.

La messe fut célébrée pontificalement par Mgr Guyotte, vicaire général, remplaçant S. G. Mgr du Curel, retenu par son état de santé. Le Chapitre de la Cathédrale et le clergé séculier étranger de la Principauté occupaient les stalles du chœur.

La Maîtrise, sous la direction de M. le chanoine Perruchot, et l'orchestre, conduit par M. Borghini, ont exécuté le programme musical suivant :

Entrée : *Psaume CXV* par Mendelssohn-Bartholdy (Hambourg 1809 — Leipzig 1847).

Messe en *Mi bémol* par Hummel (Presbourg 1778 — Weimar 1837).

Offertoire, Berlioz (Côte-St-André 1803 — Paris 1869).

Te Deum par Neckes, maître de chapelle du Dôme, Aix-la-Chapelle.

Sortie : *Grand chœur* par Hændel (Halle 1685 — Londres 1759).

A l'issue de la cérémonie religieuse, les assistants se sont rendus en cortège sur la place du Palais, autour de laquelle se trouvait déjà massé un nombreux public, pour assister à la revue des Carabiniers et des Sapeurs-Pompiers.

S. Exc. le Ministre d'Etat, conduit par M. Lemoël, commandant supérieur, accompagné du Lieutenant-Colonel Gastaldi, aide de camp du Prince, et du Lieutenant-Colonel Crochet, commandant du Palais, a passé devant le front des compagnies. Puis les hommes ont défilé avec une parfaite correction sous les ordres du Colonel Lemoël.

Le cortège officiel a ensuite regagné le Palais du Gouvernement où un déjeuner était offert au corps consulaire accrédité dans la Principauté, aux représentants du corps élu et aux hauts fonctionnaires.

Ce déjeuner, servi dans la grande salle du Conseil d'Etat, transformée pour la circonstance et ornée de fleurs et de guirlandes, était présidé par S. Exc. le Ministre d'Etat, ayant à sa droite M. le docteur Richard, grand officier de Saint-Charles, et, à sa gauche, M. Vianès, consul général de France. En face de Son Excellence avait pris place M. Marquet, président du Conseil National, ayant à ses côtés M. Kanchine, consul de Russie, et M. le Chevalier Mazzini, consul d'Italie.

Au dessert, S. Ex. le Ministre d'Etat a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

L'honneur que je dois à ma fonction de présider ce banquet se double, pour moi, de la satisfaction que j'éprouve à vous voir, chaque année, en la même circonstance, venir aussi nombreux, aussi empressés, aussi sincères vous associer à l'expression de notre respectueux attachement et de notre vive reconnaissance pour le Prince Souverain.

Votre fidélité à cette tradition marque assez par elle-même votre conscience des mérites et des vertus de Celui à qui vous apportez votre hommage. Je me garderai donc de les rappeler moi-même et d'y insister, après surtout qu'ils ont été, au cours de ces temps derniers, maintes fois salués par des chefs d'Etats et par les personnalités les plus considérables en des termes dont je n'oserais prétendre égaler ni l'élévation ni l'autorité.

J'ai, du reste, la conviction de me tenir plus près de Son désir intime en me bornant à remercier en Son nom, comme au mien, les membres du Corps Consulaire et du Clergé, les fonctionnaires et les notabilités qui ont bien voulu se rendre à mon invitation.

Je me fais un devoir d'ajouter, — et je pense que le distingué Président du Conseil National, ainsi que M. le Maire de Monaco, qui représente, ici, ses collègues des municipalités de la Principauté, n'hésiteront pas à ratifier mon langage, — combien les Monégasques vous savent gré de la déférence et du dévouement dont vous entourez leur Prince bien aimé et que quelques uns des plus qualifiés d'entre eux eussent été heureux d'en attester leur gratitude en se joignant à moi pour vous recevoir dans cette maison, qui est la leur, si, dans un sentiment dont il faut louer l'intention, ils n'avaient eu la coquetterie de mieux aimer aller s'asseoir à un banquet populaire réservé aux seuls Monégasques et qui leur sera l'occasion d'une éclatante manifestation de loyalisme et de patriotisme à laquelle on ne saurait qu'applaudir.

Souhaitons que, dans le même trait de temps, ils fassent comme nous, Messieurs, qu'ils lèvent leurs verres en l'honneur de S. A. S. le Prince Albert, de S. A. S. le Prince Héritaire, des Membres de la Famille Souveraine et qu'avec nous ils boivent à Leur santé, à la prospérité de la Principauté et de sa population.

En qualité de doyen du corps consulaire et au nom des ses collègues, M. le Consul Général de France s'est exprimé en ces termes :

Excellence,
Messieurs,

Ma qualité de doyen du Corps Consulaire accrédité auprès du Gouvernement Princier me vaut le privilège et la singulière faveur de dire tout d'abord à Son Excellence M. le Ministre d'Etat nos très vifs remerciements pour la cordialité de son invitation à ce splendide banquet et de proclamer ensuite combien nous sommes heureux, combien nos Colonies sont heureuses de participer aux diverses manifestations organisées, le 15 novembre, en l'honneur du Prince Souverain de Monaco.

Dans l'empressement de tous à se joindre au Gouvernement pour célébrer la fête de S. A. S. le Prince Albert, vous déclarez, l'année dernière, Excellence, voir le juste hommage aux vertus de tout ordre qui Le distinguent et Le recommandent à la sympathie des grands peuples. De cette considération, de cette sympathie, où trouver des marques plus nombreuses et plus éclatantes que celles que nous a fournies cette année 1913 sur le point de s'éteindre ?

C'est d'abord en janvier, pendant le premier voyage en Russie de S. A. S. le Prince, l'accueil le plus empressé des autorités et des populations.

C'est ensuite l'Académie Royale des Sciences exactes, physiques et naturelles de Madrid qui, dans sa séance solennelle du 29 janvier, décerne, à l'unanimité, à S. A. S. le Prince Albert I^{er}, le prix Echegaray, prix offert tous les trois ans au savant, espagnol ou étranger, dont les services aux sciences pendant la dernière période triennale ont été reconnus les plus importants.

C'est, inauguré le 25 mars, le IX^e Congrès interna-

tional de zoologie qui, pour citer les paroles de M. Edmond Perrier, l'éminent directeur du Museum d'Histoire Naturelle, se tient à Monaco comme un hommage rendu à toutes les preuves d'intérêt que Son Altesse Sérénissime a données à la science, à tous les progrès dont elle Lui est redevable.

C'est, le 30 mars, le XI^e Congrès de la Mutualité Française à Montpellier, où le Prince Albert fut si vivement ovationné par les milliers de congressistes présents à la séance de clôture, présidée par M. Poincaré, Président de la République, se félicitant de « rencontrer dans ce Congrès un Prince qui est un ami fervent de la Mutualité et dont la pensée, attentive à toutes les formes du Progrès, se partage entre la science de la nature et la recherche des améliorations sociales. »

Ce sont enfin et pour conclure, pendant le voyage de Son Altesse Sérénissime aux Etats-Unis, au mois de septembre et d'octobre derniers, les brillantes réceptions des Sociétés scientifiques de New-York et des hautes personnalités de l'Amérique du Nord.

Ces sentiments d'admiration et de respectueuse sympathie des grands peuples sont partagés par nos Colonies qui, conscientes de leur prospérité, témoignent, en outre, une large part de gratitude reconnaissante au Souverain pour la bienveillante hospitalité qu'Il leur réserve dans ce beau pays.

C'est pourquoi, interprète fidèle des sentiments des Colonies étrangères, je vous invite, Messieurs, en leur nom, au nom de mes collègues et au mien, à porter la santé de S. A. S. le Prince Albert, à lever nos verres à Son bonheur, et en l'honneur de S. A. S. le Prince Héritaire et de la Famille Princière.

Ces deux discours ont été écoutés dans le plus grand silence et soulignés par d'unanimes et chaleureux applaudissements.

Les portes sont ensuite ouvertes et, sur l'invitation du Ministre, les convives se rendent dans les salons et sur la magnifique terrasse qui domine la baie de Monaco.

C'est là que la réception se prolonge en conversations familières et que les invités viennent prendre congé de Son Excellence.

A la même heure, un banquet populaire de 277 couverts réunissait les Monégasques à l'hôtel Bristol, sous la présidence de M. Reymond, président de la Commission Intercommunale. M. Bellando, maire de Monte Carlo, ainsi que la plupart des conseillers nationaux et communaux avaient pris place à cette réunion. M. Marquet, président du Conseil National, et M. Théophile Gastaud, vice-président, M. Crovetto, maire de Monaco, qui assistaient au déjeuner offert par le Ministre d'Etat, se rendirent ensuite au stand des canots automobiles où les Monégasques s'étaient réunis après le banquet. M. Reymond prononça, à la fin du repas, un discours vivement applaudi; M. Séraphin Olivé proposa de faire parvenir à S. A. S. le Prince une adresse dont la lecture souleva d'unanimes applaudissements. Sur le terrain Radziwill, M. Eugène Marquet leva son verre en l'honneur de S. A. S. le Prince et de la Famille Princière et but à l'union des sujets monégasques et à la prospérité de la Principauté. M. S. Olivé s'associa en quelques mots à ces paroles.

La fête populaire de Monaco-Ville obtint son habituel succès. Les concerts, donnés dans l'après-midi par la Philharmonique à la place d'Armes, par la Lyre Monégasque et la chorale l'Avenir au kiosque des Terrasses, furent suivis par un public enthousiaste.

A la nuit venue, la Principauté entière s'illumina. La merveilleuse décoration, réalisée aux abords du Casino avec autant de somptuosité que de goût, les illuminations des façades des hôtels, des banques, des maisons particulières retenaient longuement l'attention des promeneurs.

Cependant, la Philharmonique réunissait de nombreux auditeurs autour du kiosque des Terrasses. Puis, à 8 heures et demie, les invités de la Société des Bains de Mer prirent place dans les tribunes qui leur avaient été gracieusement réservées, pour assister au feu d'artifice. Son Exc. le Ministre fut reçu, à l'entrée de l'enceinte, par M. Wicht, directeur général, et vint occuper son fau-

teuil au premier rang. Autour de lui, se trouvaient les Conseillers de Gouvernement avec leurs familles et de nombreux fonctionnaires.

Pendant une demi-heure, les fusées multicolores, les cascades de flammes, les pièces d'architecture lumineuse embrasèrent le ciel au-dessus du rocher de Monaco et se succédèrent sans interruption jusqu'au superbe bouquet final et à l'embrasement du Rocher.

Après cette fête des yeux, l'orchestre du Casino donna, au kiosque des Terrasses, un très beau concert suivi par une foule attentive. M. Léon Jehin qui reprenait, à cette occasion, possession du pupitre, fut l'objet d'une chaleureuse ovation. L'*Hymne Monégasque*, qui terminait le programme, fut longuement applaudi.

A la Condamine, le bal populaire retrouvait le même succès que la veille et répandait, pendant longtemps encore, dans le silence de la nuit, le rythme des valse les plus brillantes et des tangos les plus entraînants.

Pour prolonger les réjouissances en l'honneur de la fête du Prince, un troisième bal a d'ailleurs eu lieu, le lendemain, dimanche, dans la même enceinte.

Cette soirée, organisée par les soins du Comité des Fêtes, était payante. Les bénéfices réalisés sur le prix des entrées sont réservés pour la Noël des enfants des Ecoles de la Principauté.

Conformément à une tradition fidèlement respectée, S. Exc. le Ministre d'Etat a fait parvenir télégraphiquement l'adresse suivante à S. A. S. le Prince, à l'occasion de la fête du Souverain :

Monaco, le 15 novembre 1913.

Ministre d'Etat

à S. A. S. Monseigneur le Prince de Monaco,
château de Marchais.

Le Ministre d'Etat, les Conseillers de Gouvernement, le Corps Consulaire et les fonctionnaires, réunis au Palais du Gouvernement Princier pour se rendre à la cérémonie célébrée en l'honneur de la Saint-Albert, se permettent de présenter à Votre Altesse Sérénissime l'hommage respectueux de leur entier dévouement.

Son Altesse Sérénissime a daigné répondre en ces termes :

Marchais, le 15 novembre 1913.

Prince de Monaco au Ministre d'Etat, Monaco.

Je suis très sensible aux témoignages d'attachement que vous, les Conseillers de Gouvernement et les fonctionnaires m'adressez pour ma fête. C'est une grande satisfaction pour moi de reconnaître la science, l'expérience ou le dévouement que chacun de vous apporte selon ses moyens à l'accomplissement de son devoir.

D'autre part, M. le Président du Conseil National a transmis les vœux de cette assemblée par la dépêche ci-dessous :

Monaco, le 13 novembre 1913.

Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco,
Marchais.

Conseil National dans séance ouverture deuxième session me charge transmettre à Votre Altesse Sérénissime l'adresse ci-après votée à l'unanimité : « A l'occasion de l'anniversaire de la naissance de S. A. S. le Prince et de la fête de la Saint-Albert, le Conseil National forme des souhaits sincères de bonheur et de santé pour son Souverain et Lui renouvelle l'assurance de son attachement à Sa Personne et de son dévouement aux intérêts généraux du pays. »

MARQUET, président.

S. A. S. le Prince a fait parvenir à M. Marquet le télégramme suivant :

Marchais, le 15 novembre 1913.

Prince de Monaco à M. Marquet,
président du Conseil National, Monaco.

J'ai reçu avec un sentiment de cordiale satisfaction les souhaits que le Conseil National forme pour moi et l'assurance de son dévouement aux intérêts du pays. Les inspirations et le travail que l'on peut attendre de cet excellent esprit me permettront sans doute de réaliser tout ce qui me reste à faire pour le bien de la Principauté, et je vous remercie de vous être fait l'interprète d'aussi agréables paroles.

MM. les Maires des trois communes de la Principauté ont, de leur côté, formulé en ces termes leurs vœux et ceux des Conseils Communaux :

Monaco, le 14 novembre 1913.

Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco,
Marchais.

Monseigneur, au nom des Conseillers Communaux et en notre nom personnel, nous avons l'honneur de former des vœux sincères de bonheur et de santé pour Votre Altesse Sérénissime à l'occasion de la Saint-Albert et nous prions respectueusement Votre Altesse d'accepter l'expression de notre attachement à Sa Personne et de notre désir absolu de concourir à la bonne administration et à la prospérité du pays pour la grande gloire du Souverain. Nous avons l'honneur de prier Votre Altesse de vouloir bien agréer l'assurance de nos sentiments respectueusement dévoués.

REYMOND — BELLANDO — CROVETTO.

Son Altesse Sérénissime a fait répondre comme suit :

Marchais, le 16 novembre 1913.

Cabinet Prince de Monaco à M. Reymond,
président de la Commission Intercommunale,
Monaco.

Le Prince est très heureux des sentiments qui viennent de Lui être exprimés par les Conseillers Communaux et qui préparent une collaboration pleine de promesses pour la prospérité de notre pays. Son Altesse Sérénissime utilisera toutes les bonnes volontés et toutes les initiatives capables de faciliter l'accomplissement des devoirs auxquels Elle a toujours été profondément attachée.

La Chambre de Commerce, par l'intermédiaire de son président, a adressé à Son Altesse l'hommage dont voici la teneur :

Monaco, le 15 novembre 1913.

S. A. S. le Prince de Monaco,
au château de Marchais.

La Chambre de Commerce prie Son Altesse Sérénissime de daigner recevoir, à l'occasion de Sa Fête, ses souvenirs et ses hommages respectueux auxquels elle joint l'assurance de son entier dévouement à Son Auguste Personne et aux intérêts de la Principauté.

HENRY TRÜB, président.

Il a été répondu à ces vœux :

Marchais, le 16 novembre 1913.

Cabinet Prince de Monaco à M. Henry Trüb,
président de la Chambre de Commerce,
Monaco.

Parmi les vœux que le Prince reçoit aujourd'hui, il n'en est pas de plus agréables pour Lui que ceux de la Chambre de Commerce, de ce milieu où l'on travaille intelligemment en faveur du progrès des affaires commerciales et industrielles. Le Prince vous remercie tous cordialement.

M. le Consul général de France a tenu également à se faire l'interprète des vœux de la Colonie Française. Voici son télégramme :

Monaco, le 15 novembre 1913.

Consul général de France
à Son Altesse Sérénissime le Prince Albert de Monaco,
château de Marchais.

En ce jour de fête où nous célébrons la Saint-Albert, nous avons l'honneur, avec la Colonie Française de la Principauté, d'exprimer à Votre Altesse Sérénissime les respectueux et vifs souhaits que nous formons pour Son bonheur. Fière de sa prospérité et pleine de reconnaissance pour la large hospitalité qu'elle reçoit à Monaco, la Colonie Française est heureuse de saisir cette occasion de témoigner tous ses sentiments de gratitude à Votre Altesse Sérénissime.

M. Vianès a reçu, en réponse à son adresse, le télégramme ci-dessous :

Marchais, le 16 novembre 1913.

Aide de camp Prince de Monaco
à Consul général de France, Monaco.

Le Prince est heureux de cette circonstance qui Lui permet, en remerciant la Colonie Française et vous-même pour vos vœux, de témoigner une fois encore à vos compatriotes l'estime et l'attachement que méritent leur caractère et leur loyalisme.

M. le Consul d'Italie, se joignant aux membres des différents groupements italiens de la Princi-

pauté, a, dans l'adresse suivante, formulé les sentiments de ses compatriotes :

Monaco, le 15 novembre 1913.

Aide de camp Prince Monaco, château de Marchais.

Comité bienfaisance, Union d'intérêts commerciaux et toute la Colonie Italienne, qui s'est toujours efforcée de contribuer par son travail au progrès de la Principauté qu'elle considère comme sa seconde patrie, participent de tout cœur aux réjouissances de ce jour, souhaitant bien sincèrement beaucoup de bonheur à Son Altesse Sérénissime le Prince, à la Famille Princière et à la Principauté; j'ai l'honneur de m'associer à ces vœux et de vous prier de vous en rendre interprète auprès de Son Altesse Sérénissime.

Consul d'Italie MAZZINI.

Son Altesse a fait remercier M. le Chevalier Mazzini et la Colonie Italienne dans les termes suivants :

Marchais, le 16 novembre 1913.

*Aide de camp Prince de Monaco
à M. Mazzini, consul d'Italie, Monaco.*

Le Prince vous remercie des sentiments que la Colonie Italienne et ses groupements divers Lui manifestent par votre intermédiaire. Rien ne saurait être plus agréable à Son Altesse Sérénissime que l'attachement de ceux qui, parmi vos compatriotes, prospèrent dans une carrière laborieuse.

* * *

S. A. S. le Prince a reçu un télégramme qui Lui a été adressé, au nom de quatre cents Monégasques, à l'issue du banquet populaire du 15 novembre. Il reconnaît, dans cet acte, l'esprit des vieux Monégasques, inspirés par la fidélité de leur cœur autant que par la compréhension claire de l'intérêt national. Son Altesse Sérénissime attache un grand prix à cette manifestation.

CONSEIL NATIONAL

Séance du 13 Novembre 1913

Présents : MM. Marquet, président ; Gastaud, vice-président ; Aimino, Bellando, Blanchy, Blot, Crovetto, Devissi, Fontana, Jungmann, Marsan, Médecin, Mélin, Néri, S. Olivié, Reymond, Vatrican.

Excusés : MM. L. Olivié, A. Notari.

S. Exc. le Ministre d'Etat, MM. Lagouëlle, Dubuisson et de Castro, conseillers de Gouvernement, assistent à la séance.

M. le Président déclare la séance ouverte.

Le Président. — Au cours de la séance préparatoire qui a eu lieu le 30 octobre dernier, ont été nommés, comme secrétaires des séances, MM. Fontana et Médecin.

Je vous ai fait distribuer le projet de budget présenté par le Gouvernement pour l'exercice 1914, ainsi que le budget du 3 % et un résumé des questions qui ont été traitées aux précédentes sessions.

Dans cette séance, nous allons nous occuper spécialement de la composition de l'ordre du jour.

La Commission des Beaux-Arts a déposé sur le bureau, pour être portée à l'ordre du jour, une proposition se rapportant à la construction du nouveau Palais de Justice.

M. S. Olivié. — A mon avis, nous ne pouvons étudier cette question aujourd'hui, et il serait préférable de nous borner à adresser à S. A. S. le Prince l'expression de nos bons souhaits et de clore la séance ensuite.

M. Mélin. — Je demande quelles sont les suites données aux décisions du Conseil de la dernière session, et notamment à la proposition que j'avais faite au sujet du projet de loi sur les accidents du travail. Je voudrais connaître le résultat de nos délibérations et demanderais que toutes les questions qui n'ont pas reçu de solution soient reportées à l'ordre du jour de cette session.

Le Président. — A la date d'hier, j'ai envoyé à S. Exc. le Ministre d'Etat une lettre lui faisant part du désir que vous aviez exprimé dans la séance du 30 octobre ; M. le Ministre vient de me faire connaître à l'instant que les réponses sont à la dactylographie, et qu'elles vous seront transmises ce soir même.

M. Reymond. — Je demande à M. le Président de nous en faire parvenir les copies.

Le Président. — Dès que j'aurai reçu les documents, j'en ferai faire les copies nécessaires.

M. Fontana donne lecture de l'adresse au Prince :

« A l'occasion de l'anniversaire de la naissance de « Son Altesse Sérénissime le Prince et de la Fête de la « Saint-Albert, le Conseil National forme des souhaits « sincères de bonheur et de santé pour son Souverain « et Lui renouvelle l'assurance de son attachement à Sa « Personne et de son dévouement aux intérêts généraux « du pays. »

Le Président. — Messieurs, je vais transmettre à Son Altesse Sérénissime les vœux que nous faisons pour Sa santé et Son bonheur.

M. Reymond. — Messieurs, M. Laurent Olivié et M. Notari, absents pour cause de maladie, m'ont demandé de les associer à l'adresse qui vient d'être votée à Son Altesse Sérénissime.

Le Président. — Bonne note en est prise.

La prochaine séance est fixée à mardi 3 heures.

La séance est levée.

CONGRÈS

Le Comité Permanent de l'Office international d'Hygiène a tenu à Paris sa session ordinaire du 23 octobre au 1^{er} novembre, sous la présidence de M. le professeur Santoliquido, conseiller d'Etat et député du Royaume d'Italie. La Principauté y était représentée par M. Roussel, secrétaire d'Etat.

On sait que l'Office international d'Hygiène a été créé en vertu d'un engagement conclu à Rome entre les puissances en 1907. Le Gouvernement Princier a adhéré cette année à l'arrangement.

L'Office n'est point une Académie d'hygiène, ni un Parlement international. C'est un organe de centralisation, « d'inter-communication » entre les Gouvernements adhérents, qui se font mutuellement connaître les mesures qu'ils prennent sur leur territoire, en particulier pour combattre les maladies épidémiques et contagieuses, et étudient en commun, par l'intermédiaire de leurs représentants, les moyens administratifs les plus efficaces pour éteindre ou circonscrire ces fléaux.

Le Gouvernement Princier n'ayant jamais négligé d'établir et d'appliquer avec sévérité toutes prescriptions utiles à la protection de la santé publique, son représentant a pu utilement faire connaître ces prescriptions au Comité, qui en a favorablement accueilli l'exposé.

AVIS & COMMUNIQUÉS

ÉCLAIRAGE DE L'ENTRÉE DU PORT

Avis aux Navigateurs.

Les navigateurs sont prévenus que le feu fixe d'horizon vert, installé provisoirement à l'extrémité de la jetée Nord du port de Monaco, vient d'être remplacé par un feu définitif, qui présente le même caractère, mais qui est plus puissant.

Le nouveau feu, éclairé à l'électricité, est établi au sommet d'une tour en maçonnerie de forme octogonale, située sur le bord du musoir de la jetée, à 12 mètres de distance de l'extrémité visible des encochements. L'altitude du foyer lumineux est de 15 mètres environ au-dessus du niveau des plus hautes mers.

La puissance lumineuse du feu, constituée par un appareil lenticulaire de 0^m 25 de distance focale, est de 40 becs Carcel. Les portées lumineuses qu'il atteindra ou dépassera pendant les 50/100 et les 90/100 de l'année s'élèveront respectivement à 12 milles et à 5 milles environ.

L'entrée du port de Monaco se trouvera ainsi éclairée par deux feux fixes semblables et symétriquement disposés, mais de colorations différentes, l'un rouge, qui fonctionne depuis le mois de février 1910 à l'extrémité de la jetée Sud, l'autre vert, qui est ci-dessus défini.

Positions approchées	{	du feu rouge de la jetée Sud	43° 44' 6" N
			5° 5' 29" E
	{	du feu vert de la jetée Nord	43° 44' 9" N
			5° 5' 28" E

ÉCHOS & NOUVELLES DE LA PRINCIPAUTÉ

S. Exc. le Ministre d'Etat, ancien Procureur Général à la Cour d'Appel de Caen, vient d'être nommé Premier Président honoraire.

Les aquariums du Musée Océanographique renferment, depuis quelques jours, des Limules, rapportés vivants de l'Amérique du Nord par l'*Hirondelle*, le yacht de S. A. S. le Prince de Monaco. Ces curieux spécimens de la faune marine ont été offerts à Son Altesse par M. le prof. Townsend, le directeur du magnifique Aquarium de New-York. Les *Limulus polyphemus* sont des crustacés géants, dont ils rappellent vaguement la forme; en réalité, ce sont des êtres intermédiaires entre les crabes et les scorpions. Ce sont les derniers survivants d'une classe d'animaux fossiles, les Gigantostacés, des époques carbonifère et jurassique. Ils habitent la zone des marées sur les côtes de l'Atlantique (Etats-Unis, Antilles, Nouvelle-Ecosse) et du Pacifique (Japon, Moluques, Iles de la Sonde). Leur carapace d'un vert gris jaunâtre rappelle l'antique bouclier grec; la queue se prolonge en flèche; sous la carapace on peut voir les nombreuses pattes, munies de pinces, comme celles d'un scorpion ou d'un crabe; puis plus bas, d'innombrables branchies en lamelles qui s'agitent continuellement et assurent de cette façon la respiration de l'animal. Sur la carapace on remarque deux petits yeux, très écartés, qui ne permettent pas à l'animal de voir très distinctement; aussi dans la recherche de sa subsistance, est-il surtout guidé par l'odorat. Des mollusques et des vers qui vivent dans le sable constituent la nourriture de ces étranges animaux. Les femelles pondent leurs œufs dans le sable. Les mâles sont plus petits que les femelles. Les indigènes de la Floride utilisent la chair de ces animaux comme engrais, et aussi pour gaver les cochons et la volaille; les pauvres pêcheurs du Japon les mangent eux-mêmes.

A l'occasion de sa nomination dans l'Ordre de Saint-Charles, M. Gustave Béranger, président de la Société Philharmonique, a été l'objet de flatteuses démonstrations de sympathie.

Vendredi soir, la Renaissance de Beaulieu, conduite par M. Barthélemy Imbert, lui offrit une sérénade. Le lendemain, samedi, la Philharmonique vint lui rendre le même hommage. M. Adolphe Blanchy se fit l'interprète de la Société pour féliciter le nouveau promu. M. Gustave Béranger remercia en termes émus et cordiaux.

La soirée artistique, organisée, mardi dernier, par la Société des Régates, à l'occasion des succès remportés par ses sociétaires à Saint-Jean-de-Luz, avait rassemblé autour du distingué président, M. Vatrican, un grand nombre de notabilités de la Principauté et un public nombreux qui n'a pas ménagé ses applaudissements aux vainqueurs du Championnat de France, non plus qu'aux artistes inscrits au programme du concert. MM. Robini, Record, Bronfort, Lavie, V. Olivier, Pasquetto, M^{mes} Faletti-Moïna et Lavie ont été l'objet de chaleureuses ovations, ainsi que M. Nef, l'habile organisateur de la partie artistique de la soirée, et M. Vallini, le dévoué accompagnateur.

Dimanche dernier, le Patronage Saint-Charles (groupe des anciens) a fait une agréable excursion à Dolceacqua.

Après un excellent voyage, les membres assistaient à la messe, célébrée par M. l'abbé Durand, aumônier, et se retrouvaient ensuite, au nombre d'une cinquantaine, réunis devant un excellent menu auquel on fit largement honneur.

Au dessert, M. le Maire de Dolceacqua, invité à cet effet, fit son entrée dans la salle du banquet, salué par une sonnerie de clairons. On but à la santé de S. A. S. le Prince, de LL. MM. le Roi et la Reine d'Italie, de Sa Grandeur M^{gr} du Curel, de M. le Maire et des membres du Patronage.

Après un défilé, et répondant à sa gracieuse invitation, les excursionnistes se rendirent chez M. le Maire qui, entouré de sa charmante famille, offrit des rafraîchissements à ses hôtes.

Le retour s'effectua à pied, jusqu'à Vintimille, et, à 7 heures, les membres du Patronage se séparaient, enchantés de l'agréable journée qu'ils venaient de passer.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans ses audiences des 11 et 13 novembre 1913, le Tribunal correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

Opposition au jugement du 15 avril 1913, qui condamnait, par défaut, T. L., chauffeur-mécanicien, né le 26 mai 1888, à Monaco, demeurant au Cap d'Ail (France), à deux mois de prison et 25 francs d'amende, pour abus de confiance. Jugement maintenu. Réduit la peine à quinze jours d'emprisonnement (avec sursis) ;

M. F.-J., étudiant, né le 3 janvier 1894, à Paris, demeurant à Monte Carlo, 30 francs d'amende (avec sursis), pour infraction à la police des chemins de fer ;

P. C., colporteur, né le 13 mai 1874, à Messimy-sur-Saône (France), sans domicile fixe, deux mois de prison, pour infraction à arrêté d'expulsion (récidive légale), rébellion et outrages à agents de la force publique ;

D. A.-A.-S., chanteur ambulant, né le 10 mai 1875, à Abbeville (France), sans domicile fixe, trois jours d'emprisonnement, pour mendicité.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO
du 5 au 12 Novembre 1913.

- Yacht à voiles Hava, allemand, cap. Kemper, propr. Pringsheim, venant de Cannes. — Destination, Cannes.
- Vapeur Amphion, français, cap. Ceccalini, venant de Cannes ; marchandises diverses — Destination, Marseille ; marchandises diverses.
- Vapeur Primo, italien, cap. Gavi, venant d'Oneglia. Destination, San Remo ; sur lest.
- Brick-Goélette Amabile-Maria, italien, cap. Cuneo, venant de San Remo ; sur lest. — Destination, Ischia ; fûts vides.
- Tartane Monte-Carlo, français, cap. Baillet, venant de Saint-Tropez ; sable. — Destination, Saint-Tropez ; sur lest.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, en la présence réelle de deux témoins, le treize novembre mil neuf cent treize, dont expédition transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le dix-sept novembre même mois, volume 129, numéro 11, a été déposée ce jourd'hui-même au Greffe général des Tribunaux de la Principauté,

M. JOSEPH-MARIE-ANTOINE-GUILLAUME STRAFFORELLY, propriétaire rentier, ancien Aide de camp de S. A. S. Monseigneur le Prince Souverain de Monaco, demeurant à Monaco, rue de Lorraine, n° 18, a fait donation entre-vifs,

A M. GASTON TARDIVI, officier de l'Instruction publique, avocat, agent consulaire de France à San Remo, demeurant à San Remo (Italie), cours Garibaldi, n° 6,

De la nue propriété, pour y réunir l'usufruit au décès du donateur, des immeubles dont la désignation suit :

1° Le rez-de-chaussée et le premier étage d'un corps d'immeuble situé à Monaco, rue de Lorraine, n° 8 (ancien n° 7), et rue des Briques, cadastré sous le n° 191 p. de

la section C ; les dites portions d'immeuble confrontant : au nord, la rue de Lorraine ; au midi, la rue des Briques ; à l'est, M^{me} Ronga ; à l'ouest, l'immeuble article 2° ci-après, et au-dessus, pour la partie d'immeuble attenante à la rue de Lorraine, M. Devissy ;

2° Une maison située à Monaco, rue de Lorraine, n° 6, près la place de la Mairie, cadastrée sous le n° 189 de la section C, pour une surface de soixante-seize mètres carrés, comprenant rez-de-chaussée, premier et deuxième étages, confinant : à l'est, l'article 1° ci-dessus ; à l'ouest, les consorts Florence, et au nord, la rue de Lorraine,

3° Deux corps d'immeubles contigus, situés à Monaco, rue de Lorraine, n° 18, entre la dite rue et la rue des Briques, desservis par le même escalier, comprenant :

A) Une maison avec cour, cadastrée sous les numéros 200 et 200^a de la section C, pour une contenance de cent quarante-deux mètres carrés, pour la maison, élevée de deux étages sur rez-de-chaussée, et de trente-sept mètres carrés, pour la cour, confinant : à l'est, M. le chanoine Baud ; au midi, la rue des Briques ; à l'ouest, la maison ci-après désignée, et au nord, la rue de Lorraine ;

B) Une autre maison avec cour, cadastrée sous les nos 198, 199 et 199^a de la section C, pour une contenance de soixante-quatorze mètres carrés, pour la maison, élevée de trois étages sur rez-de-chaussée, de cinq mètres carrés, pour la cour, et de vingt et un mètres carrés, pour un petit pavillon d'un étage donnant sur la rue des Briques, le tout confinant : à l'est, la maison ci-dessus désignée ; au midi, la rue des Briques ; à l'ouest, M^{me} Cucchioli, et au nord, la rue de Lorraine.

4° Un lot de terrain situé à Monte Carlo, boulevard des Moulins, entre le dit boulevard et le chemin-frontière, d'une superficie d'environ deux mille huit cent soixante-dix-sept mètres carrés, porté au plan cadastral sous les nos 104 p. et 107 p. de la section E, confrontant : de l'est, le boulevard des Moulins ; de l'ouest, le chemin-frontière entre la France et la Principauté de Monaco ; du sud, le passage de l'Inzerna, sur partie, et sur partie, la propriété Rapaire ; et du nord, les propriétés Bonafede, Médecin Louis et autres.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, à Monaco, en l'Etude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur les immeubles donnés, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le dix-huit novembre mil neuf cent treize.

Pour extrait,
(Signé :) ALEX. EYMIN.

Cabinet de M^e LAMBERT, avocat,
11, rue Florestine, Monaco.

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE
à suite de renvoi
D'UN LOT DE TERRAIN
sis à Monte Carlo, avenue des Fleurs.

L'adjudication aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Monaco, le jeudi 11 décembre 1913, à 9 heures du matin.

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE A VENDRE :

Un lot de terrain sis à Monte Carlo, avenue des Fleurs, d'une contenance d'environ mille soixante-quatre mètres carrés, sur lequel est édifié une petite maison de fermier composée d'un rez-de-chaussée et d'un étage, et détaché d'un plus grand terrain d'une contenance de deux mille cent soixante-quatre mètres carrés, porté au cadastre sous les numéros deux cent quatre-vingt-neuf, deux cent quatre-vingt-dix, deux cent quatre-vingt-onze et deux cent quatre-vingt-douze de la section D ; le surplus dudit terrain d'une contenance de onze cents mètres carrés, borné au nord et à l'ouest par l'avenue des Fleurs, à l'est par le lot présentement mis en vente et au midi par les hoirs Ajani et le passage Grana, a été vendu par acte de M^e Le Boucher, notaire, en date des six et sept mars 1913, à M. Bourbonnais, hôtelier à Monte Carlo ; dans les délais de la loi, une surenchère a été régulièrement faite et le dit lot sera vendu sur surenchère en même temps que le présent.

Le dit terrain mis en vente confronte au nord à l'avenue des Fleurs, au midi et à l'est au passage Grana, à

l'ouest la parcelle de terrain vendue à M. Jean Bourbonnais, dont il est parlé ci-dessus.

L'immeuble ci-dessus décrit est inscrit sous l'article 837 sur les registres du cadastre de la Principauté de Monaco.

FAITS ET PROCÉDURE :

A la requête de M. ANTOINE TRUCCHI, propriétaire, demeurant à Beausoleil (Alpes-Maritimes), quartier des Moneghetti, maison Trucchi, ayant M^e Lambert pour avocat et suivant procès-verbal de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du douze juillet 1913, transcrit au Bureau des hypothèques de Monaco le dix-huit juillet 1913, volume 4, n° 21, il a été procédé à la saisie réelle de l'immeuble ci-dessus désigné sur M. ACHILLE ROUDERON, propriétaire, demeurant à Saint-Jean-Cap-Ferrat (Alpes-Maritimes).

Le Tribunal de Monaco, par son jugement en date du 26 août 1913, a fixé l'adjudication de l'immeuble saisi au vingt-trois octobre 1913.

A cette date et suivant jugement du même jour, enregistré, le tribunal a renvoyé la vente au onze décembre 1913.

MISE A PRIX :

En conséquence et à la requête de M. Trucchi, sus-nommé, les enchères seront reçues, outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges, dressé par M^e Lambert, avocat, soussigné, sur la mise à prix de cinquante mille francs, ci. 50.000 fr.

PURGE DES HYPOTHÈQUES LÉGALES :

Il est en outre déclaré, conformément à l'article 603 du Code de procédure civile, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait à Monaco, le 13 novembre 1913, par l'avocat soussigné.

J. LAMBERT.

Enregistré à Monaco, le 13 novembre 1913, fol. 70 v°, case 6. Reçu 1 fr. — Signé : MAURAN.

S'adresser pour renseignements à M^e Lambert, avocat et au Greffe du Tribunal.

Cabinet de M^e REYMOND, avocat,
33, rue de Millo, Monaco.

A VENDRE APRÈS SURENCHÈRE
sur aliénation volontaire.

Sur la poursuite de M. EMILE AUZELLO, boucher, demeurant à Monte Carlo, surenchérisseur, ayant M^e Raymond pour avocat, contre le sieur ACHILLE-ETIENNE-LAURENT ROUDERON, propriétaire, et la dame MARIE-CHRISTINE GURGO, dite BLANCHE, son épouse, le mari pris tant en son nom personnel que pour tous les effets de droit, domiciliés à Monaco, et demeurant à Saint-Jean-Cap-Ferrat (Alpes-Maritimes), vendeurs, et contre M. EUGÈNE-RAYMOND ROGANNE, sculpteur ornementiste, demeurant à Monaco, acquéreur ;

Un lot de terrain complanté d'oliviers, situé à La Condamine (Principauté de Monaco), lieu dit les Révoires, d'une contenance de mille cinquante-cinq mètres carrés environ, cadastré section A, n° 99.

Le dit lot de terrain confrontant dans son ensemble : du nord, le chemin des Révoires ; de l'ouest, la dame veuve Notari, et de l'est, le sieur Crovetto.

Cet immeuble a été vendu suivant acte passé devant M^e Le Boucher, notaire à Monaco, en date des 15 et 16 juillet 1913, enregistré, par M. Achille-Etienne Rouderon, propriétaire, et la dame Marie-Christine Gurgo, dite Blanche, son épouse, le mari tant en propre que pour assister et autoriser son épouse, domiciliés à Monaco, et demeurant à Saint-Jean-Cap-Ferrat, à M. Eugène-Raymond Roganne, sculpteur ornementiste, demeurant à Monaco, moyennant la somme de quarante mille francs.

M. Roganne, acquéreur, ayant déposé au Greffe du Tribunal de première instance de Monaco une expédition du dit contrat et ayant notifié le dépôt de son titre aux créanciers inscrits, suivant exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 4 septembre 1913, enregistré, conformément aux articles 778 et 780 du Code de Procédure civile, M. Emile Auzello, l'un d'eux, suivant acte fait au dit Greffe en date du 4 octobre 1913, enregistré,

a formé une surenchère dans laquelle il a porté le prix du dit immeuble à la somme de quarante-quatre mille francs.

Par jugement en date du 6 novembre 1913, le Tribunal de première instance de Monaco a fixé le jour de la nouvelle adjudication au 11 décembre 1913, à 9 heures du matin.

En conséquence, il sera procédé le jeudi 11 décembre 1913, à 9 heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal de première instance de Monaco, au Palais de Justice, au dit Monaco, à l'adjudication de l'immeuble ci-dessus désigné, sur la mise à prix de *quarante-quatre mille francs*, outre les charges.

L'adjudicataire sera tenu, en sus du prix de son adjudication, de restituer à l'acquéreur dépossédé les frais et loyaux coûts de son contrat, ceux de la transcription sur les registres du conservateur, ceux de notification et ceux faits par lui pour parvenir à la revente, conformément à l'article 801 du Code de Procédure civile.

L'acte d'aliénation de la vente sus mentionnée a été déposé au Greffe du Tribunal pour servir de minute d'enchère, conformément à l'article 793 du Code de Procédure civile.

Fait et dressé à Monaco le 17 novembre 1913, par moi, avocat poursuivant.

(Signé) S. REYMOND.

Enregistré à Monaco, le 17 novembre 1913, f° 72^{re}, c. 1. Signé : P. MARQUET.

S'adresser pour renseignements à M^e Reymond et au Greffe du Tribunal.

AVIS

(Première insertion.)

Par acte sous seing privé, en date à Cannes du huit novembre mil neuf cent treize, enregistré, M. BONSIGNORI, agissant en qualité de syndic définitif de la faillite de la *Société d'Alimentation générale des villes de saison*, société anonyme dont le siège social est à Cannes, Halles Forville, en cela autorisé par ordonnance de M. PAUL BREMOND, chevalier de la Légion d'Honneur, juge commissaire de ladite faillite,

a vendu à M. E. AUZELLO le fonds de commerce d'Alimentation, de volailles, gibiers, poissons et comestibles de toute nature, que ladite Société possédait à Monte-Carlo, avenue Saint-Charles, n° 18.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités à former opposition sur le prix de vente entre les mains de M. Bonsignori, syndic, avant l'expiration d'un délai de dix jours, à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Première insertion.)

Par acte sous seing privé en date du douze novembre mil neuf cent treize,

MM. GABRIEL FAU et C^{ie}, épiciers, demeurant à Monte-Carlo, place de la Madone,

Ont vendu à M. et M^{me} ED. MATHIÉ, née DENISE RIVALIER, solidairement et conjointement, demeurant également à Monte-Carlo, place de la Madone :

Le fonds de commerce d'Épicerie, vins et liqueurs à emporter, connu sous la dénomination de *Central Stores*, que MM. G. Fau et C^{ie} exploitaient à Monte-Carlo, place de la Madone.

Avis est donné aux créanciers de MM. Gabriel Fau et C^{ie}, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente avant l'expiration d'un délai de dix jours, à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile des acheteurs, place de la Madone, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 18 novembre 1913.

AGENCE CIVILE ET COMMERCIALE
C. PASSERON et M. MARCHETTI, propriétaires-directeurs
20, rue Caroline, Condamine, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Première insertion)

Suivant acte, en date du 15 octobre 1913, enregistré, M. LOUIS-THOMAS PICCO, garçon de café, a acquis des héritiers BOTTA le fonds de commerce de traiteur, que M. Botta, en son vivant, faisait valoir à Monaco, 8, rue des Briques.

Les créanciers de la succession Botta, s'il en existe, sont invités de faire opposition sur le prix de la vente, entre les mains de l'Agence, dans les délais légaux, à peine de forclusion.

Monaco, le 18 novembre 1913.

PASSERON et MARCHETTI.

AVIS

Les créanciers de M. ANTOINE PARODI, ex-débitant à Monte-Carlo, 13, avenue Saint-Charles, sont invités de se faire connaître à l'Agence Marchetti et Passeron, 20, rue Caroline, à la Condamine, pour communication les concernant.

Etude de M^e GABRIEL VIALON, huissier,
7, place d'Armes, Monaco.

VENTE VOLONTAIRE

Le samedi vingt-deux novembre 1913, à deux heures du soir, dans un magasin de la villa des Jasmins, sise à Monte Carlo, rue des Roses, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques d'un matériel de coiffeur consistant en : bureau-caisse, chaises cannées, commode-toilette, bahut, lampes à gaz, glaces, serviettes, boîtes à poudre et à cosmétiques, repose-pieds, pendule, etc.

Au comptant ; 5 p. % en sus pour frais d'enchères.
L'huissier, G. VIALON.

Etude de M^e GABRIEL VIALON, huissier,
7, place d'Armes, Monaco.

VENTE VOLONTAIRE

Le lundi 24 novembre 1913, à 2 heures de l'après-midi, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, dans la salle de vente Bricoux, sise à Monaco, square Nave, à la vente aux enchères publiques de tableaux anciens et modernes, aquarelles, gouaches, pastels, des écoles française, hollandaise, allemande et italienne, gravures anciennes, armes diverses, etc.

Exposition tous les jours, à la salle de vente Bricoux.
Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.
L'huissier, G. VIALON.

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

CARLÈS & PERUGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^{ie} LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
RÉUNIES.

Comp^{ie} d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances maritimes, transports-valeurs. Assur. contre les risques de séjour et de voyages dans le monde entier.

Lloyd Néerlandais

LA PLUS ANCIENNE
C^{ie} D'ASSURANCES
CONTRE LE VOL.

Assurances contre le vol, avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs ; contre le vol précédé ou suivi d'assassinat. Assurances des villas, châteaux, banques, églises, musées, bijoutiers et négociants en matières précieuses, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes et objets mobiliers de toute nature.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT { 1, place d'Armes, Condamine
et
Villa Le Vallonnel, Beausoleil.

ASSURANCES

par Compagnies assujetties au CONTROLE DE L'ÉTAT FRANÇAIS, autorisées et légalement reconnues dans la Principauté de Monaco par Décision du Conseil d'Etat et Approbation de S. A. S. LE PRINCE DE MONACO. «««

LA FRANCE Compagnie anonyme
à primes fixes,
fondée en 1837.

Capitaux et Fonds (Incendie 92 millions
de garantie (Vie..... 103 millions
Valeur des immeubles de la C^{ie}..... 50 millions
Sinistres payés aux Assurés..... 300 millions
Capitaux assurés au 1^{er} Janvier 1912 :

246 milliards 953 millions 428.000 fr.

LA CONCORDE Compagnie anonyme
à primes fixes,
fondée en 1905.

Capital social 6 millions 800.000 francs
Fonds de garantie 9 millions 863.696 francs
Encaissement annuel... Plus de 3 millions de fr.
au 1^{er} Janvier 1912.

Vie. Dotation des enfants. Rentes viagères.
Retraite. ——— Incendie et Explosions.
Tous Accidents sur terre et sur mer. ———
—— Responsabilité civile et professionnelle.
Bris de glaces. ——— Dégâts des Eaux.
Vol et Malversations.

LOUIS BIENVENU

Agent général d'Assurances

Villa Marie-Pauline, 1, Avenue Crovetto
Boulevard de l'Ouest, MONACO

AMEUBLEMENTS & TENTURES

EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT

Réparations de Meubles

Etouffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets

PRIX MODÉRÉS

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 27 février 1913. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 8251.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, du 6 août 1913. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 026.473.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, du 23 septembre 1913. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 48.495.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 16 octobre 1913. Six Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 131.851 à 131.855 inclus et 12.425.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 28 février 1913. Six Obligations de la Société de l'Hôtel de Paris de Monte Carlo, portant les n° 3106, 3107, 3108, 3109, 3110, 3111.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1913.

LA NATIONALE

Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat.

Société Anonyme fondée en 1830. — Capital Social : 15.000.000 de francs.

Une des plus anciennes et des plus importantes des Compagnies Françaises d'Assurances sur la Vie.

ASSURANCES en cas de DÉCÈS, mixtes, à terme fixe, combinées. — ASSURANCES DOTALES (Combinaisons diverses).

RENTES VIAGÈRES AUX CONDITIONS LES PLUS AVANTAGEUSES

En dehors des réserves obligatoires, LA NATIONALE possède des garanties supplémentaires supérieures à celles de toute autre Compagnie similaire.

Envoi gratuit de tarifs et renseignements, s'adresser à l'AGENCE GÉNÉRALE, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo.